

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 30/11/2023

Délibération N° D-2023-0712-07

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, Freddy BOHR, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Monsieur Alain HABER pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles LAMBERT pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Objet : Création d'un accueil périscolaire et de loisirs à Ittenheim : acquisition foncière

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire la délibération du 22 juin dernier à l'occasion de laquelle les terrains nécessaires à la construction d'un accueil périscolaire et de loisirs étaient cédés par la Commune d'Ittenheim à l'intercommunalité.

Le Conseil municipal d'Ittenheim a souhaité préciser les conditions de la cession, conditions qui sont ainsi soumises au vote dans les mêmes termes du Conseil communautaire : le Conseil municipal d'Ittenheim souhaite « qu'en cas de cession ultérieure des parcelles par la communauté de communes, pour quelques motifs que ce soit, la commune bénéficie d'une priorité de rachat – sous forme de pacte de préférence -, le prix de cession devant être scindé entre, d'une part, les parcelles dont le prix resterait fixé à l'euro symbolique, et d'autre part, les bâtiments édifiés dont le prix serait fixé selon la valeur estimée par le service des domaines. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

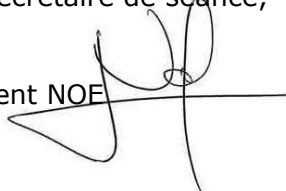
- **Accepte** les évolutions des modalités de cession proposées par le Conseil municipal d'Ittenheim ;
- **Approuve** l'acquisition, moyennant l'Euro symbolique, par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour la réalisation du projet d'accueil périscolaire et de loisirs et de ses aménagements extérieurs immédiats les parcelles cadastrées Section 34 N°1459, 1461, 1463, 1465, 1467 1470, 1471, 1473 et 1475 ;
- **Approuve** la condition suivante : un pacte de préférence sera prévu, au profit de la Commune d'Ittenheim, en cas de revente ultérieure de tout ou partie des parcelles (bâties ou non) par la communauté de communes, quel que soit les motifs de la revente ; ainsi la Commune d'Ittenheim bénéficiera d'une priorité de rachat, moyennant un prix de cession à scinder entre, d'une part, les parcelles dont le prix resterait fixé à l'Euro symbolique, et d'autre part, les bâtiments édifiés dont le prix serait fixé conformément à la valeur estimée par le service des domaines ;

- **Charge** Me Gilles KIMMEL, Notaire à Bischheim, de la rédaction de l'acte de vente, assortie des charges susvisées ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à venir, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Fait à Truchtersheim, le 11 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

